



# APPEL A CANDIDATURES

## « MATÉRIEL SPORTIF »

DU COMITÉ RÉGIONAL DE GYMNASTIQUE DU GRAND EST

Période : 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2024

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

**18 JUIN 2021 – 17 heures**

CONTACT C.R.G.G.E

Stevy LORO – Directeur général

[Stevy.loro@ffgymgrandest.fr](mailto:Stevy.loro@ffgymgrandest.fr)

Comité Régional de Gymnastique du Grand Est

13 rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE

<https://grand-est.ffgym.fr/>

## Table des matières

<b>1. Présentation générale du CRGGE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Contexte de l'appel à candidatures .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Déroulement de la procédure de consultation et d'attribution .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE – DISPOSITIONS GENERALES .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 2 – DATE D'EFFET DU CONTRAT ET DUREE .....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 3 – ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES ET NOTIFICATION DE L'OFFRE RETENUE .....</b>	<b>8</b>
<b>4. Contrepartie du C.R.G.G.E .....</b>	<b>9</b>

## 1. Présentation générale du CRGGE

Le Comité Régional de Gymnastique du Grand Est est une structure déconcentrée, affiliée à la Fédération Française de Gymnastique. Elle compte actuellement 164 clubs répartis dans les 10 départements, soit environ 36 000 licenciés.

### La gouvernance :

Le Comité régional de Gymnastique du Grand Est est une association loi 1901 administrée par un Comité Directeur pour une durée d'une olympiade. Celui-ci a été renouvelé le 17 janvier 2021. A sa tête, 30 membres et 2 suppléants élus qui ont tous un même objectif : faire de la gym en Grand dans l'Est !

### Les principales missions :

- ❖ "Le Haut-Niveau" : faire briller ses champions, préparer l'élite, attribuer les titres,
- ❖ "Gym Pour Tous" : promouvoir la pratique des activités gymniques pour le plus grand nombre,
- ❖ Prévention par le sport et prévention des sportifs,
- ❖ Promotion des métiers du sport.

### Son rôle :

- ❖ Respecter les axes de développement et l'image véhiculée par la Fédération Française de Gymnastique, et les appliquer au niveau régional.

### Les événements :

- ❖ Le Comité Régional de Gymnastique est chargé de l'organisation et du soutien des 8 championnats régionaux, répartis sur une saison sportive.
- ❖ Le Comité se voit aussi soutenir les compétitions inter-régionales et nationales se déroulant sur le territoire Grand Est.
- ❖ Mais aussi de toutes autres sortes d'évènements régionaux qui ont trait à la gymnastique et la promotion de celle-ci. (Evolugym, Rencontre, gala, etc.)

## 2. Contexte de l'appel à candidatures

Soucieux d'offrir les meilleures prestations aux clubs et licenciés de la Région Grand Est, le C.R.G.G.E a décidé de procéder à une consultation pour sélectionner son prochain partenaire « matériels sportifs ».

Le contrat conclu au terme de l'appel à candidatures sera d'une durée de 3 ans et prendra effet le 1er septembre 2021 pour se terminer le 31 août 2024.

La durée, pour le contrat de partenariat, est motivée par la nécessité de mettre en place, avec un préavis suffisamment long, un partenariat durable permettant de planifier et de lancer très en amont toutes les actions requises. La durée du partenariat permettra également de donner au C.R.G.G.E un maximum de visibilité sur son équilibre financier et sur le financement des missions qui sont les siennes. Il permettra enfin à l'équipementier choisi d'étaler son investissement sur une période raisonnable.

Le présent appel à candidatures porte sur les droits arrivant à échéance à la fin de la saison sportive 2020/2021 et s'articule autour de trois lots :

- ❖ **LOT N°1 : MATÉRIEL GONFLABLE**
- ❖ **LOT N°2 : REMORQUE DE MATÉRIEL LOURD**
- ❖ **LOT N°3 : MATÉRIEL SPORT-SANTÉ**
- ❖ **LOT N°4 : VENTE**

La C.R.G.G.E concèdera en contrepartie une exclusivité sectorielle ou de produits dans le domaine d'activité de l'entreprise sélectionnée et en relation avec la nature du lot.

De plus, afin d'associer l'équipementier à sa politique sportive ambitieuse, le C.R.G.G.E souhaite que le futur équipementier devienne partenaire du C.R.G.G.E (voir contenu des offres marketing de la C.R.G.G.E dans le document annexé).

### 3. Déroulement de la procédure de consultation et d'attribution

#### ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GENERALES

##### **Article 1.1. Objet du marché**

Le présent appel d'offres concerne le volet « Equipementier » du C.R.G.G.E, et ce pour les saisons sportives 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.

Il se présente sous la forme de **trois lots dissociables** :

- ❖ LOT n°1 : **MISE A DISPOSITION MATÉRIEL GONFLABLE**
  - En direction du public baby-gym (15 mois-5ans) : modules spécifiques
  - En direction du public pratiquant le parkour : modules spécifiques
  - En direction du développement du Tumbling et de la TEAMGYM : piste acro
  - En direction de la sécurisation des compétitions trampoline : habillage pourtour trampoline gonflable
  - Remise clubs Grand Est : 15%
  
- ❖ LOT n°2 : **MISE A DISPOSITION REMORQUE DE MATÉRIEL LOURD**
  - Ce lot serait mis à disposition du C.R.G.G.E tous les ans avec revente de ce matériel durant le cycle à un tarif préférentiel (25% de remise pour le club acquéreur).
  - Piste de tumbling de 25m (norme FIG)
  - Praticable à ressort (norme FIG)
  - 2 trampolines (norme FIG)
  
- ❖ LOT n°3 : **MISE A DISPOSITION MATÉRIEL SPORT-SANTÉ**
  - Kit « petit matériel » (élastiques, bâtons, cordes, tapis, etc.)
  - Remise clubs Grand Est : 15%
  
- ❖ LOT n°4 : **VENTE**
  - Un pourcentage des ventes devra être reversé au C.R.G.G.E (A définir lors de la phase de négociation)

##### **Article 1.2. Mode de consultation**

La présente consultation est lancée sous la forme d'un appel d'offres non soumis aux règles des marchés publics qui ne fait donc pas l'objet d'une publicité et d'une mise en concurrence au niveau européen.

##### **Article 1.3. Equipementier textile sportif actuellement titulaire du marché**

Aucun.

##### **Article 1.5. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 3 (trois) mois à compter de la réception des offres. Durant ce délai, le soumissionnaire reste engagé par son offre.

#### **Article 1.6. Publication**

Le 17 mai 2021 sur le site internet du C.R.G.G.E : <https://grand-est.ffgym.fr/Actualites/APPEL-A-CANDIDATURE-Materiels>

#### **Article 1.7. Présentation des candidatures et des offres**

Un appel à candidature sera envoyé simultanément aux candidats potentiels. La date prévisionnelle d'envoi de l'appel à candidature est fixée au 17 mai 2021. Elle précisera la date limite de remise des offres initiales de la première phase de négociation.

Le présent appel d'offre pourra également être transmis, sur simple demande, à chacun des candidats. Ou en le téléchargeant sur le site internet du C.R.G.G.E : <https://grand-est.ffgym.fr/Actualites/APPEL-A-CANDIDATURE-Materiels>

Chaque candidat à qui aura été adressée ou remise la consultation dispose d'un délai expirant le 07/06/2021 pour solliciter un entretien individuel avec le C.R.G.G.E afin de clarifier toute question relative à la consultation. Le C.R.G.G.E fixera le plus rapidement possible la date et le lieu de convocation pour ces entretiens.

Dans le respect des règles de loyauté et de non-discrimination, le C.R.G.G.E communiquera les précisions apportées à l'ensemble des autres candidats ayant manifesté un intérêt à la procédure de consultation. Les offres des concurrents seront entièrement calculées en euro et rédigées en langue française.

#### **Article 1.8. Conditions d'envoi ou de remise des plis et date limite de réception**

Les offres devront être réceptionnées au plus tard le 18 juin 2021 à 17h00 (heure locale) dans les conditions fixées ci-après :

- ❖ Par courriel électronique : [stevy.loro@ffgymgrandest.fr](mailto:stevy.loro@ffgymgrandest.fr)

***OBJET : appel à candidature matériel sportif / NOM ENTREPRISE***

Toute offre remise hors délai sera écartée purement et simplement par le C.R.G.G.E.

#### **Article 1.9. Planning prévisionnel de déroulement de la procédure**

<b><u>ETAPES</u></b>	<b><u>DATES</u></b>
Envoi de la lettre de consultation	17 mai 2021
Date limite de remise des offres	18 juin 2021 – 17H00
Phase de négociation	Jusqu'au 30 juin 2021
Décision du Comité Directeur	03 juillet 2021
Courrier de rejet	05 juillet 2021
Délai de contestation	Jusqu'au 15 juillet 2021
Démarrage du marché	1 <sup>er</sup> septembre 2021

## **ARTICLE 2 – DATE D’EFFET DU CONTRAT ET DUREE**

- ❖ Date d'effet : le 01 septembre 2021
- ❖ Fin d'effet : le 31 août 2024

### **ARTICLE 3 – ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES ET NOTIFICATION DE L'OFFRE RETENUE**

Les lots sont dissociables, le partenaire à la possibilité de se positionner sur un ou plusieurs lots

Un seul candidat sera retenu par lot.

La décision définitive du Comité Directeur du C.R.G.G.E sera prise lors de sa réunion du 03 juillet 2021.

Le C.R.G.G.E avisera alors, par écrit, aux coordonnées communiquées dans leurs lettres d'engagements, les candidats non retenus et notifiera le marché aux attributaires.

Si l'offre formulée par un candidat est acceptée par le C.R.G.G.E dans ce délai, cette offre et les dispositions de la consultation seront réputées constituer un avant-contrat entre le C.R.G.G.E et le candidat.

L'acceptation par le C.R.G.G.E de l'offre remise par le candidat n'emporte pas cependant obligatoirement adhésion du C.R.G.G.E à l'ensemble des termes de l'offre proposée par le candidat, jusqu'à la rédaction du contrat final détaillant leurs engagements respectifs. La préparation de l'offre par les candidats intéressés se fait sous leur seule responsabilité et à leur frais.

Les candidats ne pourront prétendre à aucune indemnisation et/ou remboursement de frais et/ou coûts au titre de la préparation et remise de l'offre et plus généralement au titre de leur participation à la consultation, et ce quel que soit le résultat de celle-ci.

Le C.R.G.G.E se réserve le droit, à tout moment et de manière discrétionnaire, d'apporter toute correction ou clarification à la consultation si celle-ci lui paraît nécessaire et ce au plus tard jusqu'à deux (2) jours précédant la date de clôture.

Le C.R.G.G.E se réserve également la possibilité, sans motif particulier, d'arrêter ou de suspendre la procédure en cours et/ou d'indiquer que le C.R.G.G.E reporte la consultation une période à déterminer.



## 4. Contrepartie du C.R.G.G.E

En contrepartie des prestations fournies par l'équipementier, le C.R.G.G.E s'engage à faire bénéficier celui-ci des avantages suivants :

Le C.R.G.G.E accordera au partenaire de proposer la mise à disposition, avec l'accord du club organisateur, du matériel sportif nécessaire à la tenue d'une compétition interdépartementales et régionales.

Le C.R.G.G.E répondra aux différentes actions de promotion marketing des produits ou de la marque du partenaire.

Le C.R.G.G.E sera l'intermédiaire entre le partenaire et les clubs pour toute diffusion promotionnelle des produits de la marque du partenaire.

Le C.R.G.G.E accordera au partenaire une exclusivité dans son domaine d'activité sur le territoire du Grand Est et pendant toute la période contractuelle :

Le C.R.G.G.E respectera l'exclusivité du partenaire dans sa communication relative aux activités du Comité Régional.

Le C.R.G.G.E accordera au partenaire l'utilisation des dénominations officielles suivantes :

- ❖ Partenaire majeur du Comité Régional de Gymnastique du Grand Est
- ❖ Partenaire majeur du C.R.G.G.E

Le C.R.G.G.E accordera au partenaire, le droit d'utiliser les signes distinctifs du C.R.G.G.E, pendant la période contractuelle. Ce droit d'utilisation des signes distinctifs sera concédé sur une base personnelle et non transférable.

Dans tous les cas, les utilisations précitées ne pourront intervenir qu'après que les supports visuels concernés aient fait l'objet de « Bons à Tirer » écrits auprès du C.R.G.G.E.

Le C.R.G.G.E associera le partenaire à l'ensemble de ses supports de communication.

Le C.R.G.G.E fera bénéficier au partenaire la formule OR et de ses avantages dans le cadre de sa politique de partenariat :

- ❖ Invitation à l'assemblée générale
- ❖ Votre logo sur nos supports de communication institutionnels. (Courriers et courriels)
- ❖ Votre logo sur la newsletter et l'annuaire Gym Santé.
- ❖ Votre logo sur les affiches officielles des compétitions interdépartementales et régionales.
- ❖ Officialisation du partenariat sur nos réseaux sociaux et notre site internet
- ❖ Votre logo sur chaque nouvelle vidéo publiée sur les réseaux sociaux
- ❖ Participation à la remise des récompenses des compétitions interdépartementales et régionales
- ❖ Votre kakémono partenaire dans les salles des compétitions

- ❖ Votre logo sur les équipements des gymnastes des structures haut-niveau
- ❖ Distribution de votre publicité dans les salles des compétitions.
- ❖ Votre logo sur les véhicules du Comité Régional
- ❖ Votre logo sur les kakémonos de fond de podium
- ❖ Votre logo sur les tenues des gymnastes lors du championnat des comités régionaux de France
- ❖ Diffusion de trois spots publicitaires par année sur notre site internet
- ❖ Diffusion de trois spots publicitaires par année sur nos réseaux sociaux